



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 107058

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la proposition formulée par certaines associations de conducteurs visant à ce qu'un conducteur ayant perdu des points en raison d'une infraction routière puisse récupérer un à deux points de capital pour chacune des années suivantes au cours desquelles il n'a commis aucune infraction.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107058

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10762